

N°DEC-2023-240

## DÉCISION DU MAIRE

### MARCHÉ N°2023C23 DE MAÎTRISE D'ŒUVRE DE REFONTE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES DE LA MAIRIE

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique ;

VU l'arrêté ministériel du 30 mars 2021, portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de maîtrise d'œuvre ;

VU la délibération n°2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant, pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°DCM-2023-44 du Conseil Municipal du 5 avril 2023 modifiée, portant budget 2023 ;

VU la proposition de l'entreprise ETUDES ET PROJETS INDUSTRIELS (EPI) – 15 rue des Hauts Guibouts 94364 BRY-SUR-MARNE cedex ;

## D É C I D E

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est décidé de confier à un prestataire privé la mission de maîtrise d'œuvre de refonte des installation électriques de la mairie.

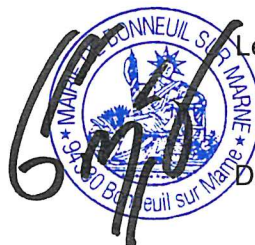
**Article 2** : Il est retenu pour ce faire l'entreprise ETUDES ET PROJETS INDUSTRIELS (EPI), pour un montant total de prestations arrêté à la somme de 19 768 € entendu hors taxes.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer le contrat susvisé, à passer pour ce faire, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

**Article 3** : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits du budget de l'exercice en cours et du prochain exercice.

**Article 4** : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 11 décembre 2023.



Le Maire,

Denis ÖZTORUN

Certifiée exécutoire par le Maire,  
Compte tenu de la transmission en Préfecture le **18 DEC. 2023**  
Et de la publication le **18 DEC. 2023**

*Pour le Maire et par délégation :*  
La Directrice Générale des Services  
Nathalie BOURGEOIS